



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CTL DU 13 janvier 2015

Le CTL s'est tenu le 13 janvier 2015 à la Direction sous la Présidence de Robert REBEIX DDFIP.

A l'ordre du jour un seul sujet : LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2015.

L'intersyndicale a lu une motion commune ci-joint. FO DGFIP22 a choisi de siéger, conformément aux décisions nationales, nous avons commencé notre intervention par :

Pour FO DGFIP22 à la fois par respect des suffrages de nos collègues, et aussi conformément à notre mandat, il est de notre responsabilité de siéger aujourd'hui dans ce CTL consacré aux suppressions d'emplois 2015, pour y exprimer nos revendications et y dénoncer les contradictions de l'Administration qui mène depuis trop longtemps une politique aveugle lourde de conséquences pour les agents et les services

Nous avons ensuite interrogé le Directeur sur les modes de calcul et de détermination des charges de services et leur application dans son choix de supprimer tel ou tel poste.

Le directeur a présenté sa méthode très théorique, statisticienne et économique du calcul des charges de travail servant de base à ses choix de suppressions de postes.

Nous avons fait remarquer que la période de référence pour le calcul des charges était soit l'année 2013, soit une moyenne des années 2011 à 2013 et que celle-ci ne prenait pas en compte les évolutions constatées dans les services au cours de l'année 2014 (situation économique délicate, conditions de vie au travail difficiles, prise en compte du CICE, évolutions législatives, recours systématique aux téléprocédures...).

Au delà des gains fléchés et des correctifs de charges, il a tenu à souligner sa recherche d'équité et sa volonté de suivre les correctifs nationaux pour mettre en adéquation les emplois avec les moyennes nationales similaires.

Ce souci était selon lui nécessaire pour éviter des correctifs défavorables dans les années à venir.

Pour lui, « **les suppressions d'emplois ont lieu dans les services ayant une situation la moins défavorable.** ». Sa répartition des suppressions d'emplois s'effectuait dans l'analyse des données remontant des applications. En l'absence de données, le chef de poste ou de service a été contacté.

Nous sommes intervenus sur l'historique de l'analyse des tâches, en rappelant que les outils antérieurs collaient plus à la réalité des charges et qu'en outre la dématérialisation ne saurait

justifier les coupes actuelles dans les effectifs.

D'après le directeur, les missions ne seront pas remises en question ou abandonnées, mais que les suppressions d'emplois vont perdurer au delà de l'année 2017, il faudra sans doute prioriser les tâches.

Nous constatons, comme nous l'avons déjà dit que les suppressions d'emplois affectent des services déjà asphyxiés et ne répondent plus à une logique de charges de travail mais bien à une logique purement économique et que les suppressions se trouvent de ce fait pérennisées.

Pour nous, un fossé continue de se creuser entre les emplois et les charges de travail quotidiennes souvent chronophages. Les conséquences sont dramatiques sur les conditions de travail des agents, entraînant un mal-être pouvant aller jusqu'au burn-out.

Vos représentants FO DGFIP 22 en CTL :

Michel GUEGUEN Trésorerie de Matignon, Didier YVART SIE Dinan (Titulaires)

Nicole BURLLOT PCE Dinan, Bruno HERVE SPF St-Brieuc (Suppléants)

Force Ouvrière, revendique :

le retrait du pacte de responsabilité,

arrêter la suppression des postes,

engager les recrutements nécessaires,

l'arrêt immédiat de la RGPP, de la MAP et de la démarche stratégique,

stabiliser les services,

reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,

améliorer les conditions de travail,

augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points

d'indice uniforme,

améliorer le déroulement de carrière.